

PRIX MICHEL SERRES DE THESE INTERDISCIPLINAIRE APPEL À CANDIDATURE

La Fondation Michel Serres a souhaité créer un « Prix Michel Serres de thèse interdisciplinaire » d'un montant de 3 000 euros, destiné à récompenser une thèse de doctorat faisant appel à au moins une discipline de sciences exactes telle que à titre non exhaustif, les mathématiques, la physique, la chimie, l'informatique ou les sciences du vivant et au moins une discipline de sciences humaines et sociales telle qu'à titre non exhaustif la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, la littérature, l'histoire ou la géographie.

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix Michel Serres de Thèse interdisciplinaire », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

Le prix sera attribué par le conseil d'administration de la Fondation Michel Serres – Institut de France, présidé par le Chancelier de l'Institut, après délibération du jury.

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière en juin ou juillet 2024 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- une thèse complète (format pdf)
- un argumentaire mettant en valeur le caractère interdisciplinaire du travail de thèse
- un résumé de 1500 signes de la thèse
- un extrait de 15 feuillets maximum
- le ou les rapports de thèse lorsqu'ils sont disponibles
- un formulaire d'inscription complété

Un accusé de réception sera adressé aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser l'instruction du dossier.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer **sous forme électronique**, à l'adresse suivante :

communication@fondationmichelserres.fr

au plus tard le **1^{er} mars 2024**

Renseignements : dorian.dahmane@institutdefrance.fr

01 44 41 45 15

L'appel à candidature est aussi consultable en ligne à l'adresse suivante : www.institutdefrance.fr